

CONDUITE DE PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES PEMP FORMATION ET TESTS CACES® R386

CONTEXTE :

Le décret 98-1084 du 2 décembre 1998 précise qu'une formation initiale adéquate pour la conduite de l'ensemble de ces équipements est obligatoire quel que soit le secteur d'activité.

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité est un des moyens permettant au chef d'entreprise de prouver le bien-fondé de la délivrance d'une autorisation de conduite.

PRÉ-REQUIS :

Être âgé au minimum de 18 ans,
Savoir lire et écrire,
Être vérifié apte médicalement antérieurement aux formations et/ou aux tests (il n'existe pas de critères d'aptitudes particulières hormis les conditions liées à la vue, à l'audition, la psychomotricité par exemple). En cas de doute, passer une visite médicale auprès d'un praticien habilité (médecin du travail, médecin conseil etc...),
Avoir des aptitudes dans la conduite d'engins,
Maîtriser les 4 opérations,
Maîtriser les procédures de sécurité,
Être en mesure d'adopter un comportement sécuritaire,
Avoir le sens des responsabilités,
Être déjà en possession du CACES® R386 en cas de recyclage.

PROFIL :

Toute personne amenée à conduire une nacelle élévatrice.

OBJECTIFS :

Être capable de conduire une nacelle élévatrice dans les meilleures conditions d'exploitation pour le personnel et le matériel.
Être capable d'assurer la maintenance de premier niveau de la PEMP utilisée.
Être capable de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.
Être capable de satisfaire aux tests d'évaluation requis dans le cadre des tests CACES® de la catégorie d'engin concernée.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques, illustrations vidéo,
Mise en pratique sur différentes situations de travail,
Remise d'un support de cours à chaque participant.

Durée : 14 heures

PROGRAMME DE FORMATION

REGLEMENTATION

La responsabilité pénale,
La responsabilité du conducteur de la nacelle L 230-63 du Code du Travail du 31/12/91,

LES DIFFERENTES NACELLES

Leur classification,
Les principaux organes,
Les sources d'énergie et secteurs d'utilisation,
Les vérifications obligatoires avant, pendant, et après l'utilisation,
L'équilibre de la nacelle - courbe de charge - les conditions atmosphériques.

LES REGLES ET CONSIGNES

De circulation dans l'entreprise (à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments) sur les chantiers et sur la voie publique,
De stabilisation,
De levage à différentes hauteurs et de descente,
De sécurité.

UTILISATION DE LA NACELLE

Les vérifications d'usage,
La prise de poste,
Reconnaissance du parcours : sol, encombrement, danger aérien, vent,
Évolution en marche avant et arrière, stabilisation, montée et descente,
La fin de poste.

VALIDATION

Évaluation théorique et pratique, conforme à la Recommandation CNAMTS R386.
En cas de réussite (obtention d'une note minimale de 7/10), délivrance du Certificat d'aptitude à la Conduite en Sécurité de la ou des catégories de nacelles correspondantes, valable 5 ans.

Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories de PEMP et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise.